



Dates des prochains stages BAFA

Année 2019

Formation Générale (FG) :

du 22 février au 02 mars

Approfondissement :

du 22 au 27 avril

Formation Générale :

du 27 octobre au 03 novembre

Formation Générale :

du 21 au 29 décembre (sauf le 25/12/19)

Tarifs des stages

Pour les stagiaires résidents à Chennevières :

Formation Générale : 330€

Approfondissement : 290€

Ne résidents pas à Chennevières :

Formation Générale : 360€

Approfondissement : 320€

Livret d'informations stage BAFA

En partenariat avec l'





Que sont le BAFA et le BAFD ?

- Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer des enfants et des adolescents en centres de loisirs ou de vacances.
- Pour obtenir le BAFA, il faut effectuer et valider un parcours en 3 temps : une session théorique générale, un stage pratique (de 14 jours) et une session d'approfondissement.

Montant de l'aide attribuée par le Conseil départemental pour passer le BAFA :

- Le montant de cette aide s'élève à 100€ par stage effectué (session théorique générale et session de perfectionnement).
- Au moment de régler le montant de la formation, l'aide de 100€ du Conseil départemental est déduite du coût de la formation facturé par l'organisme de formation conventionné.

Qui peut demander cette aide ?

Le candidat doit :

- Habiter le Val de Marne
- Etre âgé de 17 ans (le premier jour du stage) à 26 ans.
- Etre inscrit à un stage de formation organisé par une structure conventionnée avec le Conseil départemental.
- Cette aide est attribuée sans condition de ressources.

Quelles démarches effectuer ?

Etape 1 : s'inscrire auprès d'un organisme de formation conventionné avec le Conseil départemental afin de choisir une session de formation.

- **Etape 2** : s'inscrire sur le site http://bafabafd.valdemarne.fr/cg94_bafa

Attention : le nombre de bourse est limité.

Toute demande doit impérativement être validée avant la date de début du stage pour lequel l'aide est sollicitée.

Si le candidat rencontre une difficulté au moment de la saisie de sa demande en ligne, il faut contacter le Conseil départemental à bafa.bafd@cg94.fr ou au 01 43 99 73 80.

Quelles autres aides ?

D'autres institutions peuvent accompagner et/ou proposer une aide pour passer le BAFA :

- La Caisse d'allocations familiales (CAF) peut soutenir financièrement la formation au BAFA. Pour cela, il suffit d'aller sur le site de la CAF et imprimer le formulaire pour l'aide :
Le 1^{er} est à remplir et transmettre à la CAF avant le début du stage.
Le 2^{ème} est à conserver et le transmettre à la CAF à la fin de la troisième session du BAFA.
- Certaines mairies financent aussi une partie du BAFA.

Où retirer un dossier BAFA ?

- A la mairie de Chennevières au [service Education Enfance Jeunesse](#)

Au [PRIJ](#) : 1 bis, rue Clément Ader à Chennevières.

Le dossier doit être remis complet aux services ci-dessus, tout dossier non complet ne sera pas pris en compte.